

PARTICULIERS

1212



TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES AU 01/04/2016

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance Cyberplus Standard ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS	0,19 par alerte reçue
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa)	38,00 par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Visa)	42,00 par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	26,00 par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) – à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	0,80 par retrait
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – en agence	3,20
– par internet	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
– frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80€ par mois	8,00
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement – (Securiplus)	24,00 par an
Frais de tenue de compte	2,50 par mois
Soit pour information 30€ par an	

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
Aide au changement de domiciliations bancaires - (Simplidom)	Gratuit
Clôture de compte :	
– compte de dépôt	Gratuit
– comptes épargne (PEL, CEL...)	Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
Transfert de compte vers un autre établissement :	
– comptes épargne (PEL, CEL)	80,00
– PEP	70,00
Désolidarisation de compte joint	15,60
Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants :	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte	
– un changement d'adresse par an	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	
– la domiciliation de virements bancaires	

- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois (5 opérations).

Pour l'encaissement de chèques déposés sur le compte des clients titulaires des services bancaires de base, remise en compte dans un délai de 15 jours ouvrés - 60 jours pour avis de conformité - et sous réserve d'encaissement.

Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique) – mensuel

Gratuit

Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire

Gratuit

Tenue de compte

Frais de tenue de compte

2,50

Forfait mensuel prélevé au trimestre – offert pour les titulaires d'une convention de relation

Frais d'arrêté de compte

6,24 par mois

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

30,00 par an⁽²⁾

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

Services en agence

Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

Mise à disposition de fonds

12,50

(auprès d'une autre Banque Populaire)

Frais de recherche de documents

11,00

Photocopie (par page)

1,00

Document conservé à l'agence

57,40 par an

Frais de location de coffre-fort

à partir de 50,00

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

Transmission du patrimoine

– ouverture d'un dossier de succession

0,00/750,00

(Mini/Maxi en fonction du montant des avoirs)

– dossier non réglé avec une date d'ouverture > 1 an

60,00

BANQUE À DISTANCE

Par Internet

Cyberplus Standard

Gratuit

Abonnement permettant notamment, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, de consulter ses comptes, effectuer des virements, gérer ses alertes

Cyberplus Complet

3,00 par mois

Abonnement permettant, outre les fonctionnalités de Cyberplus Standard, d'accéder à l'information boursière et financière, de consulter ses portefeuilles boursiers et de passer des ordres de bourse.

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte (par SMS ou courriel)	0,19 par alerte reçue
Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel)	0,19 par envoi
Mise à disposition d'un Pass Cyberplus	
– 1 ^{er} lecteur	Gratuit
– lecteur supplémentaire	10,00
Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus	0,19

Par Téléphone

Serveur Vocal Phonazur (24h/24 7j/7)

– composez le 0 892 890 006 Service 0,40 €/min + prix appel	
SMS+	0,35 par envoi

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Phonazur et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Moviplus	4,00 par mois
----------	---------------

Abonnement permettant de recevoir sur votre mobile 5 jours par semaine le solde de votre compte et vos dernières opérations.

Par Automate

Service Bancaire National

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes (cotisation annuelle)

Carte de retrait

– cotisation carte Point Argent	14,80
---------------------------------	-------

Carte à autorisation systématique

– cotisation carte Visa Electron	26,00
----------------------------------	-------

Carte de paiement (débit immédiat / débit différé)

– cotisation carte Visa Internationale et Facélia	38,00/42,00
---	-------------

– cotisation carte Eurocard Mastercard	38,00/42,00
--	-------------

– cotisation carte Visa Premier	117,00/122,00
---------------------------------	---------------

– cotisation carte Visa Platinum et Facélia	186,00
---	--------

– cotisation carte Visa Infinite	270,00
----------------------------------	--------

– E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet)	12,00
--	-------

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	8,00
---	------

– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	9,00
--	------

Réédition du code confidentiel de la carte (normal/urgent)	9,50/44,00
--	------------

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE	Gratuit
---	---------

Modification du plafond de retrait et/ou de paiement	5,00
--	------

Refabrication en mode normal/urgent	6,50/44,00
-------------------------------------	------------

Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
--	---------

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	
Banque Populaire et PointArgent en euros	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
– Avec Visa Infinite, Platinum ou Premier	Gratuit
(à partir du 1 ^{er} retrait dans le mois)	
– Avec Visa Classic ou Mastercard	0,80 par retrait
(à partir du 4 ^{ème} retrait dans le mois)	
– Avec Visa Electron	1,00 par retrait
(à partir du 1 ^{er} retrait dans le mois, 4 premiers retraits dans le mois gratuits pour les moins de 28 ans)	
Frais par paiement dans la zone euro	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB hors zone euro	
– commission fixe	3,50
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,50%
Frais par paiement hors zone euro	
– commission fixe	0,75
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,80%
Offre Mobilité Internationale Carte ⁽³⁾	11,00 par mois
Exonération des commissions sur paiements et retraits hors zone euro	

Virement SEPA

Réception d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent)	Gratuit
Frais par virement occasionnel	
– émis vers un compte Banque Populaire Côte d'Azur	Gratuit
– émis vers un compte d'un autre établissement	
- au guichet de votre banque	3,20
- par Internet	Gratuit
Frais par virement permanent (mise en place gratuite)	
– au guichet de votre banque	1,45
– par Internet	Gratuit
Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	

– dans les délais légaux de révocation	Gratuit
Révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit

Prélèvement SEPA / TIP⁽⁴⁾

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais d'un paiement par prélèvement	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	6,00 par créancier
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	6,00 par créancier
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit

Chèque

Remise et paiement de chèque(s)	Gratuit
Pour toute remise à l'encaissement, délai de crédit en compte de 15 jours ouvrés (60 jours pour avis de conformité) et sous réserve d'encaissement	
Frais d'envoi de chéquier à domicile (recommandé avec AR)	6,00
Frais d'émission d'un chèque de banque	11,50
Frais d'opposition chèque ou série de chèques	6,00 par semestre

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
– Point argent	1,23€ par mois	
– Visa Electron	2,17€ par mois	
– Visa Internationale	3,17€ par mois	3,50€ par mois
– Visa Premier	9,75€ par mois	10,17€ par mois
– Visa Platinum	15,50€ par mois	15,50€ par mois
– Visa Infinite	22,50€ par mois	22,50€ par mois
– Visa Internationale Facélia	3,17€ par mois	2,50€ par mois
– Visa Premier Facélia	9,75€ par mois	10,17€ par mois
– Visa Platinum Facélia	15,50€ par mois	15,50€ par mois

et l'assurance des moyens de paiement

– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	2€ par mois
--	-------------



Des produits et services de la gestion quotidienne

– CyberPlus Complet	3€ par mois
– Securi High Tech	de 3 à 4€ par mois
– Fructi Facilités	1€ par mois
– Fructi Budget	de 2 à 7,16€ par mois
– Moviplus	4€ par mois
– Dédicace	de 1,25 à 6,25€ par mois
– Dédicace Livret A	1,25€ par mois
– Crescendo	1,92€ par mois
– Offre mobilité internationale carte ou virement ⁽³⁾	11€ par mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services	>	5% de remise
– 4 produits ou services	>	7% de remise
– 5 produits ou services	>	12% de remise
– 6 (ou plus) produits ou services	>	17% de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

– Coffre fort petit	de 4,17 à 10€ par mois
– Coffre fort moyen	de 5 à 15€ par mois
– Coffre fort grand	de 6,67 à 28,33€ par mois
– Carnet de bord	1,03€ par mois
– BP info	0,28€ par mois

Les avantages complémentaires

Participation à la gestion des comptes offerte

Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

45% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 24 ans inclus

25% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus

15% de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple

10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Vous faites partie de l'Education Nationale ou de la Fonction Publique, bénéficiez des nombreux avantages de la CASDEN Banque Populaire.

Convention de relation Equipage⁽⁵⁾

Cotisation par an, hors options et fonction de la carte choisie (min/max)	
Equipage Horizon	0,00/23,50
Equipage Essentiel	49,04/59,12
Equipage Avantage	96,89/184,59
Equipage Privilège	179,59/332,59

Convention de relation Jeunes (hors options)

Convention Budj (12/17 ans)	12,00 par an
Convention Etudiant (16/28 ans)	1,00 par mois

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.	3,00 par mois soit pour information 36,00 par an
---	--

Les produits et services inclus

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Convention OCF)
- 1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus ou forfait d'alerte)

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

Commission d'intervention	4,00 par opération plafond mensuel 20,00
---------------------------	---

Frais de rejet de prélèvement, de virement, de TIP ou de télé règlement pour défaut de provision

– si montant de l'opération inférieur à 20 €	montant de l'opération plafonné à 6,00
– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	6,00 ⁽⁶⁾ plafond mensuel 30,00

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

(2) Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(3) Offre soumise à conditions. Voir conditions en agence.

(4) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA

(5) Ces produits ne sont plus commercialisés.

(6) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80 € par mois **8,00**

Opérations particulières

Frais par avis tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur,
frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire **90,00**
Frais pour opposition administrative (10% du montant de l'opposition) **Max 90,00**

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 € **22,00⁽⁶⁾**

– supérieur à 50 € **42,00⁽⁶⁾**

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **7,50**

Frais suite à chèques émis en période d'interdiction **25,00**

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision **10,00**

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télé-règlement pour défaut de provision⁽⁷⁾

– inférieur à 20 € **Montant de l'opération**

– supérieur ou égal à 20 € **12,00⁽⁶⁾**

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un prélèvement,
d'un virement, d'un TIP ou d'un télé-règlement **6,00**

Frais de déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire **35,00**

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert **Gratuit**

Les intérêts débiteurs sont calculés prorata temporis à partir d'un taux déterminé en fonction du taux de base de la Banque sur 365 jours⁽⁸⁾.

Barème général : taux de base + 8,55

– commission de découvert sur le plus fort solde débiteur
de chaque mois en valeur (Max la moitié de l'intérêt débiteur) **0,05%**

– perception forfaitaire par trimestre en cas de découvert moyen
inférieur à 400€⁽⁹⁾ **14,78**

– frais d'arrêt **6,24**

Crédits à la consommation

Prêt personnel

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1%**

– minimum **60,00**

Crédit renouvelable

– Facélia (frais de dossier)⁽¹⁰⁾ **Gratuit**

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement

Nous consulter

Autres types de prêts immobiliers

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%
- minimum 161,00

Location avec option d'achat (LOA)

- frais de dossier proportionnels au montant du crédit
 - Auto Azur – LOA (min 80,00 €) 0,40% ⁽¹¹⁾
 - Marine Azur (min 180,00 €) 0,50% ⁽¹¹⁾
- transfert et réaménagement de dossier
 - Auto Azur – LOA 300,00
 - Marine Azur 500,00
- frais de gestion administrative à partir de 80,00
- pénalités de retard proportionnelles au montant de l'échéance (par mois – min 65€) 1,5% ⁽¹¹⁾

Crédit par signature (caution et garantie)

- frais de dossier (cas général/cas spécifique) à partir de 50,00/80,00
- taux de commission proportionnel au montant de l'engagement (cas général par an) 2,50%
- appel en paiement engagement par signature 50,00

Autres prestations

- assurances liées aux crédits
 - Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et des garanties offertes.
- duplicata de tableau d'amortissement 20,00
- modification de prêt à partir de 160,00
- décompte de prêt en cours 30,00
- modification de compte de prélèvement ou de date d'échéance 35,00
- attestation de fin de prêt 20,00
- frais de traitement de délégation d'assurance-vie (garantie du prêt)
 - contrat souscrit à la Banque Populaire Côte d'Azur 50,00
 - autre contrat 120,00
- mise en impayé d'une échéance 12,00

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS⁽¹²⁾

Épargne bancaire

Crescendo (abonnement annuel) 22,99

Service permettant de placer les excédents de trésorerie

Placements financiers

La souscription de parts sociales est gratuite (aucuns frais).

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA Gratuit

Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. (Internet, téléphone, agence...)

- commissions de Bourse - Marché Nyse Euronext (tarif agence) à partir de 16,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- ordre < à 8.000€	1,20%
- ordre > à 8.000€	1,00%
– commissions sur flux OPC	
- OPC Groupe (hors DDE/DDS)	Gratuit
- OPC externe (hors DDE/DDS)	18,00
– droit d'entrée / sortie : selon support	cf. fiche produit

Droit de garde

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres, ...). Ils sont perçus semestriellement au titre du semestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse du semestre civil précédent. Toutes les valeurs et OPC / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

Frais de gestion PEA (hors droit de garde) **10,00 par an**

Frais de gestion PEA composé uniquement de parts sociales **Gratuit**

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **4,00 par semestre⁽¹³⁾**

Frais de transfert de compte titres ordinaire ou PEA

– vers un autre Banque Populaire

Gratuit

– vers un autre établissement

à partir de 80,00

Frais de clôture de compte titres ou PEA

80,00

Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération

Gratuit

Relevé Patrimonial (min/max par an)

18,00/48,00

Relevé ISF

25,00

(7) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(8) Taux de Base Banque Populaire Côte d'Azur : 7,85 % en vigueur au 01/01/2016. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(9) Montant fixé par arrêté ministériel du 16/09/86.

(10) Sous réserve d'acceptation et après expiration du délai légal de rétractation.

(11) Du montant TTC.

(12) Droits de garde, Tarifs Internet, Bourse étrangère et Service à règlement Différé : voir la brochure « Épargne et placements financiers ».

(13) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Qualité Clients de votre banque :
par courrier :
457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 3
par mail : ServiceConsommateurs@bpca.fr
ou par Internet : www.bpca.fr rubrique «Contact»
par téléphone : 09 69 32 04 06
(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Que ce soit du Service Qualité Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation)

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Qualité Clients, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à : M. le Médiateur de la Banque Populaire Côte d'Azur – 457 Promenade des Anglais – BP 241 – 06292 NICE CEDEX 3

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque (www.bpca.fr).

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

SA au capital de 607 963 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous

le numéro 07022393. Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Dédicace et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance - SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie - SA au capital social de 122 157 424 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

CNP Assurances - SA au capital social de 686 618 477 euros

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

341 737 062 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances et BPCE Vie.

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte.

Le présent document reprend les tarifs applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de dispositions particulières. Il n'est pas exhaustif et peut être modifié à tout moment dans le cadre des textes en vigueur.



Banque Populaire Côte d'Azur
Siège social : 457 Promenade des Anglais
BP 241 – 06292 NICE CEDEX 03
Téléphone : 04 93 21 52 00 – www.bpc.fr

BPCA Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable (art. L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit) - 955 804 448 RCS Nice - immatriculation au Registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07 006 020 - N° TVA intracommunautaire FR 42 955 804 448.
Imprimerie TRULLI, Vence.